



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 1 MARS 2024
et publié le 2 MARS 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 6 mars 2024

Délibération n° 01_2024_011

**Acquisition du bâtiment Clerc B
77 rue de la Brasserie à Saint-Amand-Montrond**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REPLAÇANTS

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	Almaric GUIDOUX
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	Pouvoir à Philippe PERRICHON
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Marie BLASQUEZ jusqu'au point 9 Pouvoir à Philippe AUZON
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	Bernadette MÉRIEL
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 30
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Monsieur Roger DAGHER

Date de la convocation : 19 février 2024
Date de l'affichage : 19 février 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20240306-01_2024_011-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 6 mars 2024

Délibération n° 01_2024_011

Acquisition du bâtiment Clerc B – 77 rue de la Brasserie à Saint-Amand-Montrond

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

vu l'article 14 du règlement intérieur de la Communauté de communes Cœur de France validé par délibération n° 4 du 3 décembre 2020 ;

vu la demande d'au moins un tiers des membres présents de procéder à un vote à bulletin secret pour ce point.

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Considérant la liquidation de l'imprimerie Clerc par le tribunal de commerce de Limoges le 7 novembre 2023 ;

considérant que dans le cadre de sa compétence économique et pour profiter de cette opportunité, la Communauté de communes Cœur de France souhaite acquérir le bâtiment ;

considérant que la SAS Établissement Cambour est d'ores et déjà intéressée pour investir les locaux et développer son activité, sous la forme d'un crédit-bail ;

considérant la proposition faite au prix de 700 000 € net vendeur par la Communauté de communes par mail en date du 15 février 2024 ;

considérant l'offre acceptée par courrier réceptionné le 1^{er} mars 2024 ;

considérant que l'avis du service des Domaines, reçu le 15 février 2024, est conforme au prix proposé ;

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 38
Pour le projet	: 24
Contre le projet	: 10
Bulletins blancs	: 3
Bulletin nul	: 1

A l'issue des votes, le Conseil communautaire, accepte à la majorité des voix, 24 bulletins pour, 10 bulletins contre, 3 bulletins blancs et 1 bulletin nul

- **d'acheter le bâtiment Clerc B situé au 77 rue de la Brasserie à Saint-Amand-Montrond, cadastré BN 23, au prix de 700 000 € net vendeur ;**
- **autorise Monsieur le Président, à signer tous les documents concernant cette acquisition.**



Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Roger DAGHER